

Recommandations de l'Association Québécoise de l'Industrie de l'Échafaudage

CORDES D'ASSURANCE VERTICALES

Mesdames, Messieurs,

L'Association Québécoise de l'Industrie de l'Échafaudage (AQIE) recommande à tous les membres et à tous les non-membres :

- 1) De seulement vendre les cordes d'assurance verticales.**
- 2) De faire de la prévention et l'éducation auprès de leurs clients concernant la bonne utilisation, l'entretien, le remisage et l'inspection des cordes d'assurance verticales.**

La principale raison de ces recommandations est que, contrairement à d'autres équipements, le vendeur ne peut se porter garant de la qualité d'une corde usagée car trop de facteurs influencent la condition des cordes d'assurance verticales tels que ; l'exposition aux rayons UV, l'usure, l'environnement, l'utilisation et l'inspection. La responsabilité doit donc être transmise à l'utilisateur.

Les membres et les non-membres devront :

- a) Ne plus avoir en leur possession de cordes d'assurance verticales usagées pour la vente, la location ou la distribution;**
- b) Afficher cette lettre de recommandation bien en vue;**
- c) Faire de la prévention et de l'éducation auprès de leurs employés et leurs clients sur la bonne utilisation, l'entretien, le remisage et l'inspection.**

Ces recommandations ont été votées à l'unanimité par les membres lors de la réunion du 16 juin 1998.

Le comité exécutif et les membres de l'AQIE vous remercient de votre collaboration qui nous aidera à rendre notre industrie plus sécuritaire.

Les membres de l'AQIE.